

**Communauté de communes
Des Gorges de l'Ardèche**
215 vieille route du Pont d'Arc
07150 Vallon Pont d'Arc
Tél. 04 75 37 61 13
www.cc-gorgesardeche.fr

**Luc PICHON, Président de la Communauté
à
Mesdames et Messieurs les Conseillers
Communautaires**

*(Délégué suppléant : vous êtes invité à participer à la séance
sans voix délibérative sauf en cas d'absence du délégué titulaire)*

Objet : Séance du Conseil Communautaire

Madame, Monsieur,

Je vous invite à participer à la séance du Conseil Communautaire, qui aura lieu :

Mardi 24 septembre 2024 à 18h00

**Salle Papillon
50, rue de la Mairie
07120 LANAS**

Ordre du jour :

- Validation du procès-verbal du dernier conseil communautaire du 25 juin 2024

POLE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Economie

- Convention Maison de l'Emploi et de la Formation (MDEF)

Urbanisme

- Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable PADD dans le cadre de l'élaboration du PLUI

POLE SERVICE TECHNIQUE

Voirie

- Fonds de concours de la commune de St Maurice d'Ardèche
- Fonds de concours de la commune de Pradons
- Marché pour travaux d'entretien de voirie

Déchets ménagers

- Prolongation du marché de collecte et de lavage des colonnes aériennes
- Exonération de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) pour 2025

POLE ENFANCE - ACTIONS SOCIALES ET CULTURELLES

Petite Enfance

- Convention d'objectifs et de moyens 2024 pour la crèche « Les Péquélous »

Action Sociale

- Création du centre socio-culturel des Gorges de l'Ardèche

POLE RESSOURCES

Ressources Humaines

- Tableau annuel d'avancements de grades 2024
- Création ou prolongation de postes
- Autorisation de recrutement centre socio culturel
- Heures supplémentaires agents police intercommunale
- Prime pour un agent en contrat Volontariat Territorial en Administration (VTA).

Finances

- Modification du Compte Financier Unique 2023 du budget principal
- Modification de l'affectation du résultat 2023 du budget principal
- Décision modificative N°2 au budget principal Cotisation Foncière des Entreprises
- Cotisation Foncière des Entreprises : fixation du montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum

Je vous remercie de votre présence et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes cordiales salutations.

Le Président

Luc PICHON

